



SAINT-CALIXTE

Grandir au Cœur des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°741-2023

Avis est par la présente donné, par le soussigné, greffier-trésorier / directeur général, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 13 novembre 2023, le règlement numéro 741-2023, ayant pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 16^e JOUR DE NOVEMBRE 2023

LIETTE MARTEL
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE